



Mesures de stabilisation: aperçu de l'état de mise en œuvre des première et deuxième phases à fin 2009

Berne

26 Février 2010

Introduction

La mise en œuvre des mesures de stabilisation s'est déroulée jusqu'à présent de manière satisfaisante. Les projets des première et deuxième phases ont été, dans leur grande majorité, lancés.¹ Il sera rendu compte pour la première fois en automne 2010 des projets liés à la troisième phase, qui ont été mis en route au début de 2010.

Phase 1

En ce qui concerne la première phase, les moyens mis à disposition ont été, selon une première estimation, quasi entièrement alloués et versés par les offices fédéraux compétents.

Blocage des crédits

Le blocage des crédits proposé à l'origine dans le budget 2009 par le Conseil fédéral a été assoupli d'un pour cent (+205 millions de francs). Les unités administratives concernées ont disposé, à partir du 1^{er} janvier 2009, de l'intégralité des montants alloués aux crédits de paiements dans le budget. Autrement dit, les économies ciblées (25 % des moyens) prévues, dans certaines unités administratives, en lieu et place du blocage des crédits, et le blocage des crédits pour les dépenses courantes (52%) et les dépenses d'investissement (23%) n'ont pas été appliquées. La formation (24 %), les transports (24 %), l'agriculture (16 %) et la défense (15 %), en particulier, ont bénéficié de ce changement.

Protection contre les crues

Grâce aux moyens financiers supplémentaires (+66 millions de francs), les cantons ont pu lancer tous les projets prioritaires nécessaires, projets qu'ils avaient déjà planifiés. Pratiquement l'intégralité des montants en question a été versée. A titre d'exemple, le canton de Berne a ainsi pu faire avancer la construction des galeries de décharge des eaux de crue de Thoune et de Lyss, les travaux d'assainissement du canal de Hagneck et les travaux au glacier de Grindelwald. Seuls quelques rares projets ont souffert de retards dus à des oppositions.

¹ Une évaluation complète des mesures de stabilisation sera entreprise après l'achèvement des projets dès que les statistiques seront disponibles. Ces travaux débiteront fin 2010, début 2011. D'ici là, des informations sur l'état de mise en œuvre des mesures seront données régulièrement tous les six mois.

Aide au logement

Les organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique ont bénéficié de prêts à des conditions avantageuses pour des travaux de rénovation ou de remplacement au titre de la promotion du logement (+45 millions de francs). Les constructions devront respecter un certain niveau de qualité énergétique. Deux procédures d'attribution successives ont permis de sélectionner les projets. La demande a été nettement plus importante que les moyens à disposition. Les moyens financiers supplémentaires ont été totalement utilisés. Les locataires de presque 1300 logements, pour un total de 38 immeubles, bénéficieront de ces conditions préférentielles de prêt.

Entretien des constructions civiles de la Confédération

120 projets ont été prévus dans le cadre des mesures d'entretien des bâtiments civils de la Confédération (+20 millions de francs). La plus grande partie des mandats a été attribuée fin juin 2009 et les travaux ont presque toujours pu être réalisés rapidement et sans dépôt de demandes. L'ensemble des moyens financiers avait été engagé et versé à la fin de l'exercice comptable 2009. Tous les projets ont été terminés à la fin de l'exercice 2009.

Promotion des exportations par l'OSEC

Un mandat supplémentaire a été confié à l'Osec dans le cadre de la promotion des exportations (+10 millions de francs pour 2009/10). D'une part, l'offre de séminaires de conseil et d'information sur divers points forts géographiques et thématiques a été étoffée (18 % des moyens engagés). D'autre part, des débouchés alternatifs pour certaines branches ont fait l'objet de mesures de promotion, et des études ainsi que des séances d'information ont été réalisées dans différents domaines (25 % des moyens). Enfin, un fonds spécial (6% des moyens) a été alimenté pour cofinancer des projets tiers de promotion d'exportations en faveur des PME suisses. Les moyens supplémentaires en 2009 (qui représentaient le 50 % des moyens disponibles) ont été entièrement utilisés.

Libération des réserves de crise (RéCri)

Fin 2008, les réserves de crise (RéCri) formées par les entreprises s'élevaient à plus de 550 millions de francs. Elles devront être dissoutes d'ici à fin 2010. La preuve d'une affectation conforme aux prescriptions légales doit être fournie d'ici à fin 2011. Une enquête a été menée en automne 2009 auprès des entreprises concernées pour connaître l'effet de la libération générale des RéCri. Il ressort des réponses données que les mesures prises suite à la dissolution des RéCri, d'un volume total de 915 millions de francs (dont 555 millions de francs provenant de la libération des RéCri), se répartissent pratiquement à parts égales sur les deux années 2009 et 2010. Parmi les projets annoncés, un peu plus de la moitié (474 millions de francs) concernent des mesures de construction ; quelque 330 millions de francs sont destinés à l'acquisition, à la fabrication et à l'entretien de biens d'équipement. Le montant restant, d'un peu plus de 110 millions de francs, sera consacré au secteur Recherche et développement, à la promotion des exportations, à la reconversion et au perfectionnement professionnels des travailleurs, ainsi qu'à diverses mesures visant à renforcer l'emploi et la capacité économique des entreprises.

Travaux d'assainissement énergétique

La plus grande partie des moyens pour les travaux d'assainissement énergétique (+86 millions de francs) a été versée aux cantons sous forme de contributions globales en faveur de leurs programmes d'encouragement destinés à augmenter l'efficacité des installations énergétiques domestiques. En outre, 15 000 certificats énergétiques cantonaux des bâtiments (CECB) ont été émis à des prix de faveur, rapport d'expert inclus. Enfin, une petite partie des moyens est destinée à la constitution du programme national d'assainissement

des bâtiments, qui sera lancé en 2010 en lien avec l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ décidée en été 2009.

Phase 2

Il ressort d'une première estimation que les moyens à disposition ont été alloués à hauteur de 85 % et déjà versés à hauteur de 70 %. Certains retards dans la mise en œuvre sont dus aux raisons suivantes: procédures d'opposition, influence saisonnière, demande insuffisante, forte utilisation des capacités de production, délai de mise en œuvre plus longs, demandes pas réalisées malgré l'autorisation accordée.

Infrastructure routière

En ce qui concerne l'infrastructure routière (+ 158 millions de francs), la plus grande partie des fonds sera consacrée à la résorption de goulets d'étranglement dans le réseau des routes nationales. Les travaux d'aménagement d'une troisième voie entre Blegi et Rütihof ainsi que d'une semi-couverture anti-bruit à Lenzburg avancent rapidement, notamment en raison du retrait des dernières oppositions. Plusieurs oppositions à l'aménagement d'une troisième voie entre Härkingen et Wiggertal ont été formées. Le DETEC s'efforcera de rendre sa décision au cours du premier trimestre 2010 ; toutefois, elle peut être sujette à recours. Dans le meilleur des cas, l'appel d'offres sera lancé après la décision du DETEC. En outre, des balises RPLP et des installations mobiles à rayons X ont été acquises en vue de faciliter le trafic transfrontalier. Le renouvellement du système de balises RPLP permettra d'assurer, ces dix prochaines années, la saisie des entrées et des sorties du territoire soumis à la redevance. Les nouvelles installations mobiles à rayons X permettront d'améliorer l'efficacité du contrôle du trafic marchandises transfrontalier.

Infrastructure ferroviaire

En ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire des CFF et des chemins de fer privés (+252 millions de francs), 130 projets d'amélioration de la ponctualité et de la sécurité ont été réalisés rien qu'aux CFF. L'entretien préventif du matériel a lui aussi été intensifié. Les projets ont porté en particulier sur le remplacement de systèmes de commande à distance des lignes de contact, la rénovation de superstructures, la surveillance d'infrastructures, etc. Les chemins de fer privés ont eux aussi réalisé plusieurs projets, entre autres de renouvellement de voies, d'assainissement de passages à niveau ou de gares, ainsi que d'extension de la double voie.

Politique régionale

Le Fonds de développement régional a été alimenté par des apports s'élevant à 100 millions de francs. Des projets devant entraîner la création de quelque 74 millions de francs de valeur ont été retenus dans le cadre de deux cycles de dépôt de projets. Sur le principe, il est exclu de procéder à des investissements concernant des infrastructures de base. Les enveloppes globales destinées aux cantons ont été déterminées en fonction des projets sélectionnés, les cantons devant fournir des prestations financières équivalentes. Les projets seront réalisés depuis 2009/10 jusqu'au milieu/à la fin de 2011 au plus tard. Quelque 30 millions de francs avaient été versés aux cantons à fin 2009. Ces derniers sont tenus de rendre compte régulièrement de l'état d'avancement des projets subventionnés. Les quelque 26 millions de francs qui n'ont pas encore été octroyés seront alloués en 2011 à la période 2012-15 dans le cadre de la procédure ordinaire d'adjudication de la nouvelle politique régionale (NPR).

Recherche

Dans le domaine de la recherche (+50 millions de francs), un certain nombre de projets, parmi lesquels plusieurs dureront jusqu'à fin 2012, ont été soutenus. En ce qui concerne les EPF, le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) de Manno (TI), entre autres, a été

rééquipé et réorganisé ; par ailleurs, des mesures de formation adéquates et de nouveaux projets ont été mis sur pied. 28 projets technologiques ont été approuvés par le Fonds national et ont débuté en automne 2009. En matière d'encouragement de la recherche-développement entre entreprises et hautes écoles, la CTI a pu approuver plusieurs demandes de subsides supplémentaires et remettre des chèques d'innovation à des PME en vue du financement de prestations de services des hautes écoles. En outre, des séminaires d'information sur les cleantechs et les matériaux intelligents ont été réalisés. Des dispositions ont été prises afin d'assurer le fonctionnement, en cas de catastrophe, de certains systèmes informatiques internes de la Confédération. Dans le domaine agricole, plusieurs projets de recherche concernant entre autres des technologies respectueuses de l'environnement, des possibilités d'économie d'énergie dans la garde d'animaux de rente et l'utilisation efficace d'engrais ont bénéficié de subsides.

Protection de l'environnement

En ce qui concerne la protection de l'environnement (+26 millions de francs), quelque 250 projets visant à protéger et à conserver d'importants biotopes ainsi qu'à préserver l'équilibre écologique ont été réalisés, en particulier afin de mettre en valeur les tourbières et de revitaliser les eaux. En outre, environ 1000 hectares de forêts ont été valorisés sur le plan écologique. Par ailleurs, le réseau de mesures hydrologiques a été modernisé et étendu. Des installations de mesure du débit ont été remplacées le long des grands cours d'eau, des stations de monitoring des eaux souterraines ont été aménagées et des postes de mesures rénovés en vue de favoriser la migration des poissons. Les cantons sont impliqués dans un grand nombre de ces mesures. Pour des raisons saisonnières, certains de ces projets ne pourront être achevés qu'au printemps.

Energies renouvelables

Dans le domaine des énergies renouvelables (+60 millions de francs), des aides à l'investissement ont été octroyées pour quelque 1000 installations photovoltaïques. Seules ont été prises en considération les installations annoncées à swissgrid sa, la société nationale d'exploitation du réseau, en vue de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). En outre, des subsides d'encouragement ont été alloués pour le remplacement de plus de 1300 installations de chauffage électrique par des systèmes utilisant des énergies renouvelables (pompes à chaleur, chauffages à bois). Enfin, le programme d'encouragement soutient également des projets de chauffage à distance alimentés à 80 % au moins par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur. Ainsi, 23 projets, en particulier de chauffages au bois automatiques, bénéficient déjà de subsides. Un crédit supplémentaire de plus de 25 millions de francs a été ajouté par le Parlement au budget 2010 afin de promouvoir des projets de chauffage à distance qui n'avaient pas pu être retenus dans un premier temps.

Pour des raisons saisonnières, quelques-uns de ces projets ne pourront être achevés qu'en 2010. Mais il faut aussi partir du principe que les demandes présentées, en particulier d'installations photovoltaïques, mais aussi de remplacement de chauffages électriques, ne déboucheront pas toutes, en fin de compte, sur des réalisations concrètes. En effet, lorsqu'il s'agit de programmes limités dans le temps et fondés sur le principe du « premier arrivé, premier servi », de nombreuses demandes sont déposées dans l'urgence sans que les critères d'attribution aient été vraiment étudiés. Certains requérants ne réalisent qu'après coup qu'ils ne sont pas à même de remplir les critères fixés ou que l'investissement financier à réaliser serait trop important. Ce genre de problème survient plus rarement dans le cadre de programmes permanents.

Assainissement de bâtiments existants

En ce qui concerne l'assainissement de bâtiments existants (+52 millions de francs), un grand nombre de bâtiments appartenant aux EPF et à Armasuisse ont été remis en état et des mesures de protection contre le feu ainsi que des mesures énergétiques ont été réalisées. Par ailleurs, l'infrastructure agricole (améliorations foncières, chemins d'exploitation, chemins d'accès aux exploitations agricoles, adductions d'eau et drainages) a bénéficié de mesures d'encouragement. Une grande partie des projets dans ce domaine ne pourront être achevés qu'en 2010.

Tourisme

Dans le domaine du marketing touristique (+12 millions de francs), les objectifs fixés pour le semestre d'été en termes de contacts marketing, de contacts avec les clients et d'augmentation du chiffre d'affaires ont été dépassés. D'autres mesures sont en cours pour le semestre d'hiver 2009/2010.

Prolongation de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) a été prolongée de 12 à 18 mois au 1^{er} avril 2009. Le délai de carence a été ramené à un jour pour les entreprises. Les personnes subissant une RHT ont la possibilité d'effectuer une formation continue à leurs propres frais sans devoir remplir certaines conditions. Cette mesure est limitée à mars 2011. L'assurance-chômage évalue les surcoûts dus aux mesures prises à quelque 15 millions de francs en 2009 et 90 millions en 2010. Les coûts effectifs ne peuvent pas encore être évalués. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a lancé une procédure d'audition concernant la prolongation à 24 mois de la durée maximale de l'indemnité en cas de RHT. La modification de l'ordonnance devrait entrer en vigueur au 1^{er} avril 2010 et être applicable jusqu'au 31 décembre 2011. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2010, des mesures de formation continue durant la période de RHT peuvent bénéficier de soutiens financiers et des engagements temporaires peuvent être effectués dans l'enseignement et la recherche. En novembre 2009, 48 630 personnes et 3382 entreprises étaient touchées par des RHT. Quant au nombre d'heures de travail perdues, il s'élevait à 2 510 537. L'effet modérateur des RHT sur le taux de chômage devrait correspondre à quelque 20 000 emplois en équivalents plein temps, soit à environ 0,5 % du taux de chômage.

Extension des prestations de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)

Suite à l'extension provisoire des prestations prévues par la LASRE (RS 946.11), l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) a introduit, début mai 2009, quatre nouveaux produits, qu'elle pourra proposer jusqu'à fin 2011. Ces nouveaux produits sont destinés à faciliter l'accès des exportateurs aux possibilités de financement et à leur éviter des problèmes de liquidités. Il s'agit d'une assurance du crédit de fabrication, d'une garantie de cautions (*bonds*), d'une garantie de refinancement et d'une assurance de confirmation d'accréditif. Ces produits ont reçu un bon écho sur le marché, notamment la garantie des cautions. L'ASRE garantit ainsi à un établissement financier la couverture jusqu'à concurrence de 95 % des engagements de l'exportateur découlant d'une garantie contractuelle. Ainsi, les garanties nécessaires peuvent être émises sans que l'exportateur doive fournir de sûretés supplémentaires sous la forme d'une couverture en espèces, et les faibles liquidités restent à disposition pour couvrir d'autres besoins. En 2009, l'ASRE a fourni des garanties de cautions pour un montant de 50 millions de francs. De même, l'assurance du crédit de fabrication, que l'ASRE a émise à trois reprises, vise à permettre l'assouplissement des limites de crédits des exportateurs auprès de leurs banques. La garantie de refinancement a été établie une fois, ce qui a rendu possible un refinancement à

hauteur de 140 millions de francs. Cinq assurances de confirmation d'accréditif ont été établies, pour un montant de quelque 8 millions de francs.

Remise des avances versées au titre de l'abaissement de base (révision de la LCAP)

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP), la Confédération peut, dans le cas d'emprunts existants, renoncer au remboursement des avances (100 millions de francs) qu'elle a consenties pour un montant équivalent au total des coûts engendrés par les rénovations énergétiques pour les immeubles d'au moins vingt ans. Etant donné qu'il s'agit d'un programme à long terme (les dernières demandes seront acceptées fin 2012), des remises de créances seront établies jusqu'en 2013. Par conséquent, il est prévu que cette mesure ait un effet de quelque 25 millions de francs par an dès 2010. Les débuts sont encourageants. Fin janvier 2010, 64 maîtres d'ouvrage avaient fait part de leur intérêt, ce qui représenterait un abandon de créances de quelque 60 millions de francs qui concernerait 1150 logements. Les projets de rénovation de dix maîtres d'ouvrage, qui portent sur 210 logements, ont reçu une confirmation provisoire d'abandon de créance pour un montant total de quelque 8 millions de francs.